

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

*Le jeudi 25 janvier 2024 à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par lettre du 19 janvier 2024 transmise de manière dématérialisée ou, si les conseillers municipaux en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Patrick PÉNIGUEL, Maire.*

Tous les membres étaient présents à l'exception de Madame Amandine DELEBARRE et de Messieurs Cédric BARBIN et Martin GÉRAULT.

Mesdames Magali BARBOT, Marinette BURLETT, Anne MORIN et Messieurs Étienne CAMPENS et Olivier RICHEFOU étaient excusés.

Date de convocation	19 janvier 2024
Date d'affichage	19 janvier 2024
Date d'affichage de la délibération	29 janvier 2024

### Pouvoirs :

Madame Magali BARBOT à Monsieur Ludovic PLESSIS  
Madame Marinette BURLETT à Madame Isabelle RABBÉ  
Madame Anne MORIN à Madame Aline LE CLERC  
Monsieur Étienne CAMPENS à Monsieur Thierry DENIAU  
Monsieur Olivier RICHEFOU à Monsieur Patrick PÉNIGUEL

*En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de séance demande au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir l'autoriser à se faire assister de Monsieur Hugo LE ROUX, Directeur Général des Services.*

*Monsieur Nicolas AUTRET, Conseiller Municipal, a été désigné Secrétaire de Séance, fonction qu'il a acceptée.*

DE2024\_25\_01\_11

### COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN EXÉCUTION DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Suivant délibération du Conseil Municipal en date du 11 juin 2020 et conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte des décisions suivantes prises par le Maire depuis la dernière réunion du Conseil Municipal et ce conformément à la délégation qui lui a été accordée.

• **Marchés publics – Code de la commande publique (alinéa 4 – Délibération du 11/06/2020) :**

- **Décision municipale n°001/24**

*Aménagement de la rue Berthe Marcou – Attribution des marchés*

(annule et remplace décision n° 024 bis/23 du 31 octobre 2023 suite erreur matérielle)

• **Délivrance et reprise de concessions dans les cimetières – (alinéa 8 – Délibération du 11/06/2020) :**

N° 1049      10 ans      442 € (cavurne)

N° 1052      15 ans      147 € (renouvellement de concession)

• **Droit de Prémption Urbain – (alinéa 15 – Délibération du 11/06/2020) :**

Date	Réf. Cadastrale	Montant	Décision
13/12/2023	AL135	338 000,00 €	RENONCIATION
18/12/2023	AB426	100 000,00 €	RENONCIATION
18/12/2023	AR215	294 000,00 €	RENONCIATION
19/12/2023	XT78, XT80	48 000,00 €	RENONCIATION
21/12/2023	YD65	280 000,00 €	RENONCIATION
03/01/2024	AB414	1,00 €	RENONCIATION

*Dont acte*

Le secrétaire,

Nicolas AUTRET



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Patrick PÉNIGUEL



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir.